

Recommandations au Comité GMR de la CRÉ-Estrie

Le 31 janvier 2007

Mesures pour rendre le recyclage obligatoire et infrastructures pour la GMR d'origine ICI

Propositions

1. Décréter la participation à la collecte sélective obligatoire pour tous les citoyens de l'Estrie et en faire une campagne de sensibilisation régionale.
2. Interdire, à compter du 1^{er} janvier 2008, l'enfouissement du papier, du carton, du bois et des RDD dans les lieux d'enfouissement en Estrie.
3. Obliger, d'ici le 1^{er} janvier 2009, les ICI à participer à la collecte sélective des matières recyclables, que ce soit par le secteur public ou privé.
4. Offrir la possibilité aux ICI de participer à la collecte des matières organiques municipale lorsqu'elle sera implantée.

Bénéfices

1. Positionner l'Estrie comme leader en matière de protection de l'environnement et de développement durable.
2. Réduire de façon significative les volumes de matières dirigées à l'enfouissement.
3. Permettre le développement des industries en gestion des matières résiduelles.
4. Accroître la mobilisation de la population en faveur du recyclage.
5. Faciliter la mise en place dans chacune des MRC par la mise en commun d'une même réglementation.
6. Uniformiser et renforcer le message véhiculé à travers la région.

Prochaines étapes

1. Soumettre les présentes recommandations aux conseils des MRC.
2. Confier à un comité formé de représentant de chacune des MRC, la rédaction des projets de règlement requis.
3. Soumettre ces projets de règlements aux municipalités ou MRC.

Recommandations au Comité GMR de la CRÉ-Estrie

Le 31 janvier 2007

Services de proximité

Propositions

1. Organiser une campagne de sensibilisation estrienne sur la bonne gestion des RDD.
2. Convenir avec le *Centre urbain de récupération et valorisation de la région de Sherbrooke (CURV)*, un système de collecte estrien des ordinateurs et des petits appareils électriques et électroniques.
3. Poursuivre le développement d'un mode de collecte et la recherche de débouchés stables pour les plastiques agricoles et en partager les résultats à l'échelle régionale.
4. Pour les MRC intéressées, développer un service partagé d'écocentre mobile.

Bénéfices

1. Réduire dans les déchets la présence de RDD, de matériel électronique et d'encombrants.
2. Augmenter la sensibilisation de la population à la bonne gestion des RDD et des matières encombrantes.
3. Développer une vision estrienne commune.
4. Consolider les organismes et entreprises de récupération.
5. Obtenir une masse critique de matières résiduelles pour en faciliter la mise en valeur.

Prochaines étapes

1. Soumettre les présentes recommandations aux conseils des MRC.
2. Confier à un comité formé de représentant de chacune des MRC, le développement d'une campagne de sensibilisation et le suivi des autres actions.
3. Établir un partenariat avec Recyc-Québec, la SOGHU et Éco-Peinture pour la conception d'une campagne de sensibilisation.
4. Établir un partenariat avec les médias régionaux pour la diffusion de la campagne.

Recommandations au Comité GMR de la CRÉ-Estrie

Le 31 janvier 2007

Techniques de traitement des matières résiduelles

Constats

1. Les différentes techniques de compostage sont celles qui répondent le mieux aux principes de développement durable.
2. De plus, elles sont généralement perçues comme en amont des techniques de valorisation énergétique dans le principe des 3RV.

Propositions

1. Privilégier la collecte à trois voies et le compostage comme première technique de traitement des matières résiduelles.
2. Évaluer la faisabilité d'implantation des techniques de gazéification (Enerkem), tri compostage (Comporec) et réduction-stabilisation (Bioréacteur Bury) afin de réduire encore les déchets destinés à l'enfouissement.

Bénéfices

1. Plus grande acceptabilité sociale.
2. Taux de détournement dépassant les objectifs québécois.
3. Développement de l'industrie de la gestion des matières résiduelles en Estrie.
4. Augmentation de l'emploi.
5. Valorisation optimale des matières organiques (compost de qualité).

Prochaines étapes

1. Soumettre ces recommandations aux conseils des MRC.
2. En fonction des MRC participantes, étudier la faisabilité d'implantation des technologies choisies soit :
 - Calculer les flux de matières et les taux de détournement globaux
 - Échanger avec les promoteurs
 - Identifier les meilleurs endroits d'implantation
 - Estimer le coût d'immobilisation et d'opération de ces technologies
 - Établir un calendrier de réalisation

Recommandations au Comité GMR de la CRÉ-Estrie
Le 31 janvier 2007